

# LES APPORTS DE LA LANGUE DES SIGNES DANS LA SCOLARISATION DES ENFANTS SOURDS EN FRANCE ET EN SUEDE

Mireille DEDIEU

Avril 2012

## HISTORIQUE DE LA LANGUE DES SIGNES ET DE SA TRANSMISSION

Il n'est pas aisé de réaliser un rapide historique de la Langue des Signes, de nombreux évènements ont participé à sa douloureuse histoire.

Je ne peux faire l'économie de quelques moments clés. Pour ce faire j'ai suivi la trame proposée par Bill Moody dans « Introduction à l'histoire et à la grammaire de la langue des signes Tome 1. »

Il est indispensable de se référer au passé pour comprendre le combat que fut celui de l'existence de cette langue, de sa pratique, de sa transmission, et de son enseignement.

Citons d'abord Aristote qui décrivait les sourds comme « *irréremédiablement ignorants* ».

Il a fallu attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle pour trouver des témoignages de sourds à propos de la pratique de la Langue des Signes. Le sourd était considéré comme « un être intellectuellement inférieur ». Nous pouvons cependant lire des récits mettant en évidence une communication gestuelle des sourds dès la fin du IV<sup>e</sup> siècle.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, Montaigne dans « Les Essais » décrit la communication entre sourds, ce qui permet d'attester de l'existence d'une communauté sourde.

Les prêtres joueront un rôle important du fait qu'ils avaient en charge l'éducation. En 1500, Pedro de Ponce, moine bénédictin Espagnol éduquera quelques enfants issus de la noblesse.

En 1620, Juan Pablo Bonet publie « Simplification des lettres de l'alphabet et

méthode de l'Enseignement permettant aux sourds muets de parler ».

En 1653, l'anglais John Wallis publie un traité d'instruction des sourds. Il avance la pensée suivante : l'apprentissage des gestes des sourds et leur utilisation pourraient être utiles pour leur enseigner « notre langage ».

Vers 1710, Étienne de Fay, sourd français, enseignera en utilisant les gestes.

Bill Moody écrit : « *Il devient donc évident, à la fin de cette période, vers 1760, qu'Aristote s'est trompé! Quelques sourds ont pu être éduqués avec succès. On a découvert qu'ils sont intelligents et qu'ils peuvent apprendre un langage pour exprimer leur pensée. Mais il n'est pas question que ce langage puisse être autre que la langue orale des enseignants qui les éduquent. On ne conçoit pas que les sourds aient le pouvoir de communiquer autrement qu'avec le langage parlé, et il ne vient à personne l'idée de leur demander leur avis.* »

Ceci s'explique par le fait d'une part que les enseignants sont entendants et, d'autre part, que la pensée dominante associe la parole à la pensée et à l'expression du savoir : « l'homme éduqué parle bien ».

En 1760, l'Abbé de l'Epée suite à sa rencontre déterminante avec deux soeurs jumelles sourdes qui communiquaient gestuellement, apprend les gestes avec des sourds. Il est précurseur en la matière. Enfin l'idée que les gestes permettent d'exprimer la pensée autant qu'une langue est émise. Il fonde une école et publie en 1776 « Institution des sourds muets », ouvrage qui illustre sa théorie des « signes méthodiques ».

Son action provoquera des polémiques et sera notamment contestée par les défenseurs hollandais et allemands de la méthode oraliste. Notamment Samuel Heinicke s'opposera fermement à la méthode gestuelle.

L'enseignement de l'Abbé de l'Epée, est sans précédent, la première reconnaissance de la Langue des Lignes et de la communauté sourde.

Bill Moody écrit : « *Si on excepte l'Abbé de Fay, il était le premier à baser l'enseignement des sourds sur des gestes qui venaient des sourds eux-mêmes. Le contresens qu'il a fait sur la nature des gestes et qui a fait échouer sa méthode, a révélé qu'il était vain de vouloir enseigner quoi que ce soit aux sourds sans tenir compte de leur identité culturelle, c'est à dire sans passer par la langue naturelle qui l'exprime.* »

Bill Moody ajoute « *Enfin, l'Abbé de l'Epée s'est battu et a réussi à imposer à l'opinion l'idée que les sourds sont des hommes comme les autres.* »

En 1791, deux ans après sa mort, l'Assemblée Nationale l'a reconnu en décrétant que son nom serait inscrit comme Bienfaiteur de l'Humanité et, dans le même mouvement, que les sourds bénéficieraient des Droits de l'Homme : confirmation

que ces droits leur avaient bien été contestés jusque là! »

L'Abbé Sicard successeur de l'Abbé de l'Epée a mis en péril la méthode des signes méthodiques par incompréhension de la culture de la communauté sourde et par méconnaissance de l'essence même de cette langue.

En 1817, Bébien devint responsable pédagogique de l'école, il « *propose une thèse révolutionnaire pour l'époque, celle d'une éducation véritablement bilingue. Il soutient et prouve que pour l'enseignement des sourds, le recours à la langue des signes est irremplaçable...* » « *...L'acquisition de la langue française est facilitée quand l'idée est déjà comprise grâce à la langue des signes.* »

Les résultats sont sans équivoque !

Par ailleurs, les professeurs sourds vont pouvoir exercer et développer la transmission d'une langue naturelle de grande qualité. Bill Moody argumente : « *La reconnaissance de la langue des signes comme langue d'enseignement a entraîné la reconnaissance de la communauté des sourds comme telle, et celle de la langue des signes comme langue de cette communauté.* »

Au milieu du XIXème siècle, la culture de la communauté sourde connaît un essort spectaculaire.

Ferdinand Berthier, grand humaniste sourd, illustre dans ses écrits la richesse et les remarquables avancées de cette période. Il fonde en 1834, la Société Centrale des Sourds-Muets de Paris. Cette société organisera entre autre un banquet annuel en hommage à l'Abbé de l'Epée.

Berthier dira : « *C'était là un événement hors ligne, une révolution entière pour le peuple sourd-muet, (...) le banquet annuel des sourds muets est devenu le germe de leur Société Centrale qui tous les mois, tient ses séances dans un hôtel de la rue Saint Guillaume à Paris. Là, toute diversité de rang, de naissance, de fortune, d'instruction, disparaissait devant l'infirmité commune, là, règne l'égalité la plus complète, là, la seule langue admise est la mimique. Procès-verbaux, rapports, correspondance, communication, tout est lu dans cette langue, que comprennent admirablement les sourds-muets de toutes les parties du monde.* »

Cette lumineuse description illustre remarquablement les avancées réalisées et met en avant la reconnaissance d'une identité culturelle, la fierté et l'épanouissement d'une communauté longtemps méprisée et humiliée.

Cependant, les partisans de la méthode oraliste continuaient à s'opposer à l'enseignement gestuel. Une série d'événements, un contexte politique, ainsi que la loi de Jules Ferry qui a accentué l'uniformisation des méthodes pédagogiques,

des contenus d'apprentissage et « l'étouffement des langues minoritaires » ont conduit progressivement à la fermeture des écoles en Langue des Signes.

En 1880, la décision du Congrès de Milan écarte résolument la méthode gestuelle en matière d'éducation. Cette décision fut prise de façon antidémocratique, les conséquences furent dramatiques, comme le précise Bill Moody : « *C'est pour 100 ans que le congrès de Milan aura fait imposer sa doctrine par des moyens illégitimes à la communauté des sourds, ainsi doublement réduite au silence.* »

L'oralisme était employé et pratiqué dans toutes les classes, les professeurs sourds furent évincés : mis à la retraite de façon prématurée, la présence des sourds français fut refusée en 1900 au congrès de Paris, plusieurs générations de sourds furent privés d'éducation dans leur langue, ils n'avaient pas le droit d'échanger à l'école en Langue des Signes.

Cette tentative violente de normalisation n'a pas éteint totalement cette langue.

Les années 1970 vont donner un nouveau souffle à la Langue des Signes. En effet le droit à la différence et l'intérêt pour la diversité culturelle ont permis de porter un autre regard sur les minorités linguistiques.

Par ailleurs, le Sixième Congrès de la Fédération Mondiale des Sourds à Paris en 1971, a permis de prendre conscience de l'efficacité de la traduction simultanée en Langue des Signes, ce dans un contexte extrêmement oraliste.

En 1973 l'UNISDA (Union Nationale pour l'Intégration Sociale des Déficiants Auditifs) est créée afin de faire valoir les droits de la communauté sourde en proposant des solutions.

En 1975, se tient à Washington le Congrès de la Fédération Mondiale des Sourds. Lors de ce congrès, les français présents mesurent combien la pratique de la Langue des Signes favorise l'expression et l'intégration sociale.

Suite à ce congrès, Bernard Mottez, sociologue français, chercheur au CNRS va s'associer au linguiste américain Harry Markowicz. Ensemble, ils vont créer « un observatoire linguistique et sociologique de la communauté sourde en France ».

Parallèlement, Alfredo Corrado, artiste sourd américain, va rencontrer Jean Grémion, metteur en scène français. Ils vont avec Bill Moody, comédien américain

et interprète, créer l'International Visual Théâtre (IVT).

Mottez, Markowicz et Grémion mènèrent une campagne d'information tout azimut vers le grand public. Bill Moody en parlant de Grémion écrit « *il dénonce avec un lyrisme dérangeant le scandale de l'oppression d'un peuple et de sa culture et l'interdiction absurde d'une langue non verbale alors que celle-ci, parce qu'elle oblige à se regarder dans les yeux, permet de retrouver la communication profonde par le corps dont le monde occidental a perdu l'usage.* »

De nombreuses associations verront le jour entre la fin des années 70 et les années 80. Elles joueront un rôle majeur.

Ce qui est essentiel est que les sourds participent au débat et peuvent prendre part aux décisions qui les concernent.

## LA SCOLARISATION DES ENFANTS SOURDS EN FRANCE

Le congrès de Milan évoqué précédemment a mis un terme à l'enseignement de la Langue des Signes au profit de la méthode oraliste.

Comme le note justement le rapport Gillot publié en 1998, « *l'enfant sourd ne va pas recevoir une éducation mais il sera rééduqué.* » Le rapport Gillot précise que 96% des jeunes sourds sont scolarisés dans des établissements ayant opté pour l'oralisme. Ce même rapport spécifie également que 80% des sourds en France sont illettrés et que seulement 5% des sourds accèdent à l'enseignement supérieur. Ces chiffres alarmants conduisent à s'interroger sur les méthodes d'apprentissages et l'accès à l'écrit pour les sourds.

Actuellement les enfants sourds sont soit accueillis dans des CLIS, soit intégrés dans des classes classiques ou scolarisés dans des classes bilingues (français/Langue des Signes). Il est possible de choisir l'option bilingue, mais il existe seulement 3 ou 4 établissements. Il n'y pas eu de création de classe depuis 1991.

### La création des classes bilingues

En 1979, l'association 2LPE (deux langues pour une éducation) a été créée à l'initiative de Christian Deck, Geneviève Décondé, André Minguy et Cécile Minguy. André Minguy relate dans « Le réveil Sourd », la création de cette association et les actions menées.

L'objectif de l'association était d'œuvrer pour la reconnaissance de la Langue des Signes Française et pour « *réintroduire l'éducation bilingue, de proposer un choix d'éducation bilingue aux familles d'enfants sourds, de garantir la présence des sourds dans l'enseignement, de favoriser le travail en commun des sourds et des entendants pour promouvoir la culture des sourds et leur offrir un meilleur accès à la culture générale.* »

C'est grâce à cette association que les premières écoles bilingues ont vu le jour en France. L'association milita également pour la reconnaissance des enseignants sourds.

En 1980, Christian Deck fût le premier enseignant sourd à obtenir le diplôme d'enseignant pour sourds.

Le premier Congrès National sur l'Education bilingue s'est tenu en 1982 à Toulouse. Il fut très important. L'association sollicitée par des parents souhaitant

que leurs enfants bénéficient d'une scolarité bilingue, a choisi d'ouvrir ses propres structures bilingues, avec une réelle prise en compte de la Langue des Signes. Le souhait d'ouvrir des sections bilingues au sein de structures spécialisées s'est avéré vain.

La première classe bilingue a été ouverte à Chalon sur Saône en 1984.

En 1985, des classes ouvrirent à Bayonne, Champs sur Marne, Nancy et Toulouse. Le fait d'ouvrir ces classes n'allait pas de soi. Il était envisageable d'enseigner la Langue des Signes, mais pas d'enseigner en Langue des Signes!

La question du recrutement et de la formation des enseignants se posait, ainsi que celle des outils, des locaux, des financements.

## **Le fonctionnement des classes bilingues en Langue des Signes et en langue française.**

Dans les classes bilingues, la Langue des Signes est la langue de communication. Elle est langue enseignante et enseignée.

Patrice Dalle, dans l'article intitulé « Production et diffusion de ressources pour l'éducation et la scolarisation des jeunes sourds » précise que deux démarches sont envisageables. Soit, on est dans « le domaine de la réparation » en choisissant l'appareillage auditif et de la compensation (utilisation du Langage Parlé Complété : LPC), soit au contraire, on se situe dans le respect de la spécificité du Sourd notamment au niveau du langage, en permettant l'acquisition de la Langue des Signes comme première langue.

L'objectif principal est de donner aux enfants la possibilité d'être bilingues en maîtrisant la Langue des Signes et la langue française (au moins à l'écrit), et ainsi de permettre aux élèves d'atteindre le même niveau scolaire que les élèves entendants au même âge.

Ce projet de bilinguisme vise à construire une image positive du Sourd, et à contribuer à l'épanouissement du Sujet. L'éducation bilingue et biculturelle s'inscrit dans un projet.

Les classes bilingues proposent une scolarité adaptée aux enfants sourds qui pratiquent la Langue des Signes notamment en famille. Le partenariat, l'implication des familles est indispensable pour accompagner et favoriser

l'acquisition de la langue.

L'association IRIS écrit à propos des classes bilingues « *Elles visent à assurer à la fois l'intégration sociale de ces enfants en les plaçant en milieu ordinaire et la réussite scolaire en leur proposant un enseignement spécifique en langue des signes adapté à leur mode de communication.* »

Dans les classes bilingues les enfants participent à la vie scolaire (récréation, temps péri-scolaires). Ils sont intégrés pour certaines disciplines : arts et éducation sportive dans les classes de leur niveau.

L'enseignement est dispensé en Langue des Signes en immersion. Le français et les autres langues sont enseignés au moyen d'une pédagogie spécifique et adaptée. Les programmes sont respectés.

Une initiation à la langue des signes est proposée aux élèves entendants afin de favoriser la communication.

Peu de structures existent, c'est pourquoi, pour permettre à un plus grand nombre d'enfants d'être scolarisés, un hébergement en famille d'accueil ou en internat est organisé.

### **Le rôle de l'enseignant sourd est extrêmement important:**

Il est un référent, il permet à l'enfant de se projeter, de s'identifier de façon positive. Il transmet quelque chose de l'ordre de l'identité et de la culture sourde. L'enseignant sourd est compétent en Langue des Signes, il peut donc transmettre une langue de qualité, riche et variée. Plus la langue est de qualité plus elle permet de s'exprimer finement, précisément, avec justesse.

La Langue des Signes, langue naturelle de l'enfant, langue dans laquelle il est performant, lui permet d'accéder plus aisément à la conceptualisation à l'abstraction. L'enfant n'acquiert pas les deux langues au même rythme, mais maîtrisera les deux en fin de cursus. L'emploi de la Langue des Signes garantit également une sécurité affective.

L'enseignant sourd est autant un référent pour les enfants que pour les parents.

L'enseignant joue un rôle de médiateur.

B. Mottez dit de l'enseignant sourd concernant l'enseignement du français : « *Par rapport à une autre langue: le français, ayant lui même fait cette démarche vers la maîtrise du français, l'enseignant sourd peut non seulement enseigner le français mais aussi transmettre ce savoir faire, dans une forme d'apprentissage par l'exemple.* »

L'enseignant sourd en enseignant le français montre tout simplement que le français n'est pas que la langue des entendants.

C. Cuxac argumente : « *Le choix d'un sourd comme enseignant s'inscrit dans une démarche de lutte contre l'échec scolaire chez les sourds et contre une vision complètement faussée du français.* »

## Les difficultés des classes bilingues

Patrice Dalle dans l'article intitulé « Production et diffusion de ressources pour l'éducation et la scolarisation des jeunes sourds » spécifie que très peu d'élèves sourds bénéficient d'un enseignement en classe bilingue, alors que ces classes donnent satisfaction aux élèves et aux familles.

Peu de structures existent, l'éloignement géographique est souvent un empêchement, mais aussi le manque d'information concernant l'existence de ces écoles.

La difficulté de trouver du personnel compétent, le problème de la formation des enseignants, le manque de supports et d'outils pédagogiques sont également des obstacles.

Ces écoles se sont ouvertes uniquement grâce à l'action militante des familles qui souhaitaient un autre projet éducatif pour leurs enfants. Elles se sont heurtées à des difficultés avant d'être reconnues (problèmes de locaux, de recrutement des enseignants, de financement, problème de la double tutelle, écoles sauvages non reconnues au début).

Actuellement, une scolarité bilingue est proposée de la maternelle au Lycée à Toulouse et un BEP Sanitaire et Social à Poitiers.

Plusieurs élèves sont contraints de poursuivre leur scolarité dans des établissements oralistes.

## Témoignages en faveur du bilinguisme.

André Minguy dans « Le réveil Sourd en France » a collecté des témoignages poignants et très touchants.

Il explique comment il a éprouvé les avantages du bilinguisme: « *J'avais 15 ou 16 ans. J'étais en train d'apprendre un cours d'histoire par cœur. Je récitais sans en comprendre le contenu. J'avais beaucoup de mal à enchaîner oralement parce que*

*le film des idées ne passait pas dans mon esprit. Un sourd plus âgé que moi s'est approché, a lu le cours que j'étais en train d'étudier et a fini par me demander si j'avais bien compris ce que cela signifiait. Je ne savais pas quoi répondre. A vrai dire, je n'en savais rien. Je récitais seulement par cœur.*

*C'est alors qu'il m'expliqua gestuellement le contenu de la leçon. Je voyais un flot d'informations intelligibles envahir mon esprit. Je restais immobile. J'avais bien saisi ce que le signeur voulait me signifier »*

Il poursuit en décrivant combien, en employant les gestes, il pouvait réellement communiquer : *«Je pouvais "parler" en tant qu'individu et citoyen à part entière. Je fréquentais de manière assidue ce milieu où je puisais tous les savoirs. C'était une formidable école de vie, la vraie qui me nourrissait. C'était aussi le lieu de vie où la communication était bien vivante. »*

Danielle Bouvet, orthophoniste décrit dans le même ouvrage la nécessité de communiquer avec le tout petit enfant, et pour l'enfant d'être dans « un système linguistique ».

Elle précise également que *« c'est entre 2 et 4 ans que la plasticité de l'enfant est la plus grande pour l'acquisition de la langue »* d'où l'importance pour l'enfant d'être en lien avec des sourds .

Françoise Dolto, dans un courrier destiné au Ministère de la Santé afin d'appuyer le dossier de l'association 2LPE dit :*« La Langue des Signes dûment codée et enseignée aux parents des enfants sourds en même temps qu'à lui, dès le berceau est le garant de l'assurance et de la sécurité de l'enfant et de son identité, le garant de sa puissance émettrice et réceptrice de langage ; c'est la vitalité entretenue avec et pour les autres de sa fonction symbolique et de sa fonction imaginaire; c'est le tremplin de l'apprentissage du langage oral et la meilleure contre la névrose de dépendance à la mère et aux familiers.»*

Emmanuelle Laborit, célèbre comédienne sourde illustre par ce témoignage en quoi l'apport la Langue des Signes a participé à sa renaissance.

*« Les mots sont une bizarrerie pour moi depuis mon enfance. Je dis bizarrerie, pour ce qu'il y eut d'abord d'étrange.*

*Que voulaient dire ces mimiques des gens autour de moi, leur bouche en cercle ou étirée en grimaces différentes, leurs lèvres en curieuses positions ? Je "sentais" quelque chose de différent lorsqu'il s'agissait de la colère, de la tristesse ou du*

*contentement, mais le mur invisible qui me séparait des sons correspondant à ces mimiques était à la fois vitre transparente et béton. Je m'agitais d'un côté de ce mur, et les autres faisaient de même de l'autre côté. Lorsque j'essayais de reproduire comme un petit singe leurs mimiques, ce n'étaient toujours pas des mots, mais des lettres visuelles. Parfois, on m'apprenait un mot d'une syllabe ou de deux syllabes qui se ressemblaient, comme "papa", "maman", "tata".*

*Les concepts les plus simples étaient encore plus mystérieux. Hier, demain, aujourd'hui. Mon cerveau fonctionnait au présent. Que voulaient dire le passé et l'avenir ?*

*Lorsque j'ai compris, à l'aide des signes, qu'hier était derrière moi, et demain devant moi, j'ai fait un bond fantastique. Un progrès immense, que les entendants ont du mal à imaginer, habitués qu'ils sont à comprendre depuis le berceau les mots et les concepts répétés inlassablement, sans même qu'ils s'en rendent compte. [...] J'étais Emmanuelle, j'existais, j'avais une définition, donc une existence. [...] J'avais sept ans. Je venais à la fois de naître et de grandir, d'un coup. [...] Ce livre [...] va me permettre de dire, aussi, que rien ne doit être refusé au sourd, que tous les langages peuvent être utilisés, sans ghetto ni ostracisme, afin d'accéder à la VIE.» (Emmanuelle Laborit).*

## QUELQUES DATES ET TEXTES OFFICIELS

Dans la circulaire du 7 septembre 1987, nous pouvons lire au sujet de la scolarisation des enfants sourds et de la LSF « *Quelle que soit la part faite au langage des signes, la parole et l'éducation auditive doivent rester une préoccupation essentielle. D'autant plus qu'une technique vieille d'une vingtaine d'année mais encore trop peu employée dans les écoles, le langage parlé complété (LPC) permet dans la majorité des cas, une réception fiable de la parole lue sur les lèvres.* »

« [...] la pédagogie des jeunes enfants pourra aussi inclure un apport signé, langue des signes française ou français signé (visualisation de la langue française par emprunt au lexique de la langue des signes combiné selon les règles de la syntaxe du français) sans abandonner l'exigence de l'oralisation» , « [...] le bilinguisme doit conserver une place primordiale au français parlé et écrit. »

L'utilisation de la LSF est envisagée pour compenser, telle une aide, pas comme un outil permettant la communication, ni comme un vecteur d'enseignement.

C'est seulement depuis la loi du 18 janvier 1991 (article 33 de la loi n° 91.73) que le droit de choisir une éducation bilingue existe. Cette loi stipule que les familles peuvent désormais choisir entre le bilinguisme et l'oralisme.

En juin 1998, Dominique Gillot rend son rapport rédigé à la demande de Lionel Jospin, premier ministre. Ce rapport se décline en un état des lieux extrêmement préoccupant et en 115 propositions. Concernant l'éducation les chiffres sont alarmants : 96% des élèves bénéficient d'une éducation oraliste, 5 % des sourds profonds font des études supérieures, 80% des sourds sont illettrés.

Le 27 juillet 1998, Claude Allégre, Ministre de L'Education Nationale répond dans un courrier à Christian Bergelin, député la Haute-Saône qui l'avait interpellé à propos de l'enseignement bilingue et de la reconnaissance de la LSF:« *Il n'est pas envisagé actuellement de reconnaître la langue des signes française comme une langue vivante.* »(voir en annexe).

Le 13 février 2002, Jack Lang Ministre de l'Education Nationale présente un outil pédagogique officiel pour la Langue des Signes française et déclare : « *Nous sommes ensemble pour ouvrir de nouvelles perspectives. Nous souhaitons en même temps réparer symboliquement et pratiquement une injustice ancienne.* »

*Il donne quelques axes:*

- *« une légitimité éducative »* répondant aux besoins de communication des enfants sourds;
- *« une légitimité pédagogique »* visant à organiser un enseignement en Langue des Signes tout au long de la scolarité. Il ajoute *« Il faut aussi intégrer des épreuves en Langue des Signes dans les diplômes nationaux. On doit envisager un diplôme spécifique de compétence sur le modèle des diplômes qui existent dans cette maison pour d'autres langues »*;
- *« une légitimité culturelle. Donnons acte aux sourds et à la communauté nationale de la dimension esthétique de cette langue. »*

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » reconnaît la Langue des Signes comme une langue à part entière et stipule que tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement en Langue des Signes.

Depuis 2008 une épreuve facultative de LSF est proposée au baccalauréat aux élèves sourds ou entendants.

Les premières épreuves du CAPES en Langue des Signes ont eu lieu en 2010.

## LA SCOLARISATION DES ENFANTS SOURDS EN SUEDE

La Suède est souvent citée à titre d' exemple en matière de scolarisation bilingue. C'est pourquoi j'ai choisi de décrire comment fonctionne et comment s'est mis en place et développé son système éducatif.

Benoît Drion, médecin belge, rend compte de la politique menée en Suède en faveur de la Langue des Signes dans un article intitulé « Langue des Signes en Europe, L'exemple Suédois, compte rendu d'un voyage d'étude en Suède par une délégation belge, Les Suédois sont-ils fous? »

Il donne quelques dates qui en disent long:

- Dès 1947, par proclamation royale une vingtaine d'interprètes étaient reconnus.
- En 1968, le Parlement vote en faveur de la création des premiers services gratuits d'interprètes en Langue des Signes.
- En 1972, un département de recherche en Langue des Signes est créé à l'Université de Stockholm
- En 1981, la Langue des Signes est officiellement reconnue. Le parlement Suédois reconnaît qu'elle est la première langue de l'enfant sourd.
- En 1990, ouverture d'une chaire en LS à l'Université
- En 1991, possibilité de choisir la LS comme seconde langue.

Dès l'annonce du diagnostic, le projet de biculturalisme et de bilinguisme est présenté aux familles. Les familles sont mises en contact avec la communauté sourde. Elles sont accompagnées et aidées y compris financièrement. Elles ont notamment la possibilité de prendre un congé de 6 mois financé par l'Etat pour apprendre la Langue des Signes. Le rôle de la famille est déterminant pour acquérir la langue précocement.

En France, un tel dispositif n'existe pas, bien que demandé par la députée Michèle Delaunay dans sa question écrite à l'Assemblée Nationale (voir en annexe).

Les Suédois ont mesuré rapidement que l'oralisme proposé comme unique méthode et l'interdiction de l'usage de la Langue des Signes se soldaient par des difficultés ou de l'échec tant sur le plan de la réussite scolaire que de l'intégration sociale et de l'épanouissement personnel.

Dans l'article cité précédemment, B. Drion décrit la situation des interprètes et des professeurs.

En Suède les interprètes jouent un rôle essentiel. Ils suivent 2 années de formation pour obtenir un diplôme d'interprète qui permet d'intervenir dans le quotidien, la vie courante. Pour exercer en tant qu'interprète, 2 années d'études supplémentaires sont requises. Ils suivent leur formation au sein des « Folk High School » aux côtés des futurs enseignants pour sourds.

Sourds et entendants partagent une formation commune. Il est possible de faire appel à un interprète 24h/24.

Les professeurs sourds suivent également une formation durant 4 années, les professeurs entendants doivent avoir déjà exercé et suivre une formation de 2 ans.

Dans les 2 cas, une formation en Langue des Signes suivie à l'Université est exigée. Les professeurs sont diplômés et leur statut est reconnu.

Les jeunes enfants de 2 à 6 ans peuvent être scolarisés dans « *des écoles préparatoires en langue des signes* », « *la plupart des instituteurs y sont sourds; ce qui favorise un bain linguistique très précoce* ». Quand le domicile est éloigné, les frais de déplacement de l'enfant sont pris en charge par l'Etat.

Il existe actuellement en Suède 5 écoles « regional schools » pour les enfants âgés de 6 à 16 ans. L'enseignement est dispensé par des professeurs sourds et des professeurs entendants en Langue des Signes.

Il y a une réelle exigence quant à la qualité de langue transmise. Des interprètes peuvent seconder des enseignants qui en auraient besoin. Les élèves participent à 20 minutes, ou davantage si la famille le désire, de logopédie (travail de la voix) par semaine. Les élèves sont parfois internes.

Par ailleurs, 3 « national schools » accueillent les enfants atteints de déficience visuelle, de troubles auditifs, ou de sévères troubles du langage.

Après les 9 ou 10 années de scolarité obligatoire, les élèves peuvent intégrer le secondaire dans la ville d'Örebro. L'enseignement est dispensé en Langue des Signes, dans cet établissement.

A propos d'Örebro, Benoit Drion écrit que la communauté sourde y est très importante. Un internat accueille les élèves du secondaire, les plus jeunes peuvent vivre en famille d'accueil, durant la semaine.

Les résultats en fin de scolarité sont satisfaisants, « *les élèves sont d'excellents signeurs* » et « *pratiquement tous savent lire et écrire correctement* ».

A l'Université, les étudiants qui en font la demande bénéficient d'un interprète.

Les jeunes sourds suédois ne sont pas dispensés de l'enseignement des langues comme c'est le cas dans d'autres pays. Ils apprennent au delà du suédois, l'anglais, la Langue des Signes américaine, anglaise.

Quand la langue première est suffisamment maîtrisée, quand elle permet l'abstraction, la conceptualisation, quand elle permet de communiquer, de comprendre, de penser alors il est possible d'apprendre, de tout apprendre.

Le tableau qui suit témoigne également de la politique menée en Suède concernant l'éducation des sourds et la place faite à la communauté sourde.

Force est de constater que la politique éducative influe sur l'intégration sociale.

## Sourds : Suède et France en quelques chiffres

	France	Suède
Nbre d'habitants	65 millions	10 millions
Densité	96 hab / km2	22 hab / km2
Nbre de sourds profonds	110 000	10 000
Nbre de malentendants	4 millions	?
Nbre d'utilisateurs de LS	80 000 (source AFILS) 400 000 (source FNSF)	30 000
Nbre d'adhérants à la FNS	1500	4384 (en 2006)
Statut de la LS	Pas dans la constitution. Reconnue légalement depuis le 11 février 2005  Seulement depuis 2007 les lycéens entendants peuvent choisir la LS comme troisième langue.	la LS est reconnue comme première langue depuis 1981  En 1991 les lycéens peuvent choisir la LS comme seconde langue
Nbre d'interprètes	250	450
Formation d'interprètes	bac + 4 puis un an de formation: master 2 pro	4 ans de formation
Vidéo interprétation	Oui payant (Guide Caro depuis 2004 et Tadeo depuis 2007)  Gratuit en cours... (Viable et WebSourd, voir UNISDA, Allo, je vois ! et les centre relais sur le site œil & la main.	Oui (1997 premier gratuit (USA en 95), maintenant 3G + VRS + voir video relay service wikipédia, nom : pocket interpreter
Sous-titrage	Vers 50%, voir sur le site médias sous-titres.	100% comme au USA
Nbre d'écoles pour Sourds	15	5
Education et mode de communication	Peu d'écoles avec enseignement en LSF (2LPE, IRIS...)  Pas de cours de LSF à l'école (seulement dans les écoles avec enseignement en LSF)  Pas de cours d'histoire des Sourds Priorité à la vocalisation (plusieurs heures par semaine et pendant plusieurs années). Situation ambiguë concernant le choix entre l'oralisation et la LSF, voir loi du 18 janvier 1991, titre III, Art.33 - « Dans l'éducation des jeunes sourds, la liberté de choix entre une communication bilingue - langue des signes français - et une communication orale est de droit »  Confusions LPC, français signé et LS.  Encourager l'intégration dans des écoles d'entendants. Peu d'encouragement aux contacts enfants sourds. Déconseiller la fréquentation d'adultes sourds et éviter l'utilisation de la LSF « S'il signe, l'enfant risque de ne plus faire l'effort de parler ».  Les compétences en LS des professionnels sourds n'est pas une priorité. Aucun niveau de connaissance de la LS n'est exigée pour les enseignants	Enseignement donné intégralement en LS.  Priorité à l'acquisition de la LS Cours de LSF à l'école (1300 heures répartis sur 10 ans)  Cours d'histoire des sourds Cours de LS pour les parents  La langue parlée seconde langue, 20 min de logopédie (oralisation) par semaine.  Pas d'utilisation du LPC ou de français signé.  Favoriser et encourager les liens précoces entre les jeunes sourds.  Favoriser les contacts des enfants sourds avec des adultes sourds  Contrôle du niveau de connaissance de la LS pour tout professeur travaillant avec les sourds  Les malentendants : pas de LS, oral. Droit d'avoir interprète mais ont plus de difficultés que les sourds. De sorte qu'actuellement, alors qu'ils sont nettement moins nombreux dans le pays, il y a plus de Sourds que de malentendants à l'Université.
Niveau études	Peu de sourds porteurs d'un diplôme d'études supérieures  Vers 80% d'illettrisme	Beaucoup de sourds porteurs d'un diplôme d'études supérieures  A la sortie d'école, les élèves savent lire et écrire correctement
Nbre de chômeurs	39%, 4 fois supérieure à la moyenne nationale.	Taux de chômage pareil que les entendants

## CONCLUSION

Il ressort, à la lecture des différents témoignages de Sourds ou d'entendants proches de la communauté Sourde et des arguments de la communauté scientifique, que les établissements suédois tout comme les écoles bilingues françaises favorisent la réussite scolaire. Ils accueillent l'enfant Sourd en prenant en compte sa dimension et sa singularité de Sujet en lui permettant de s'exprimer dans sa langue naturelle ou première.

Ce regard porté sur le Sujet est un facteur aidant pour prendre part au monde qui nous entoure.

Par ailleurs, ils mettent en avant la richesse des langues minoritaires et la pertinence des situations de bilinguisme dans l'apport culturel.

## BIBLIOGRAPHIE

Introduction à l'histoire et à la grammaire de la langue des signes / Tome 1  
Bill Moody

Le réveil Sourd en France, André Minguy edition L'Harmattan

Territoire, transmission et culture sourde, Nathalie Lachance, Ed pul

Le Droit des sourds 115 propositions : rapport au Premier ministre / GILLOT  
Dominique – Juin 1998

Loi n° 91-73 du 18 janvier 1991, Article 33, portant dispositions relatives à la  
santé publique et aux assurances sociales.

LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la  
participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Lettre du 27 juillet 1998 de M. Claude Allègre.

Assemblée nationale / Question écrite N° 87398 de Mme Michèle Delaunay  
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-87398QE.htm> Question publiée  
au JO le : 07/09/2010 page : 9612

Le choix du bilinguisme dans l'enseignement auprès des jeunes sourds  
<http://atelieroptiona.free.fr/moires/esme.html>

Production et diffusion de ressources pour l'éducation et la scolarisation des  
jeunes sourds – Patrice Dalle – ANPES

<http://www.lesiris.free.fr/EetR/Publications/ANPES-ASSISTH07.pdf>

<http://membres.multimania.fr/iris/>

Le bilinguisme: bien lire, aimer lire, les différentes pratiques.

Actes de la journée d'études – dimanche 21 novembre 2004

"Bilingual education for deaf children in Sweden." Ny tidskriftspublikation  
<http://www.ling.su.se/forskning/avhandlingar-publikationer/nya-publikation>

Deaf education in Sweden

<http://www.batod.org.uk/index.php?id=/publications/on-linemagazine/mo>

Home - Riksgymnasierna

<http://www.orebro.se/english/home.4.5b96647312226a30526800017034>

Startpage - www.spsm.se <http://www.spsm.se/Startpage>

Sign Language Section - Stockholm University - Department of Linguistics

<http://www.ling.su.se/english/sign-language-section>

<http://my.opera.com/snackdragon/blog/>

Langue des Signes en Europe L'exemple Suédois

<http://membres.multimania.fr/anpes/Etranger/suede.htm>

## ANNEXES

Question écrite N° 87398 a l'Assemblée nationale de Mme Michèle Delaunay  
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-87398QE.htm> Question publiée  
au JO le : 07/09/2010 page : 9612

Lettre du 27 juillet 1998 de M. Claude Allègre.

Lettre ouverte aux parents qui ont des enfants sourds de Danielle Bouvet  
orthophoniste

Lettre de Françoise Dolto

Ces deux lettres sont tirées du livre d'André Minguy « Le réveil Sourd en France »

<b>13<sup>ème</sup> législature</b>		
<b>Question N° : 87398</b>	<b>de Mme Michèle Delaunay ( Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - Gironde )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Santé et sports</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Solidarités et cohésion sociale</b>
<b>Rubrique &gt; handicapés</b>	<b>Tête d'analyse &gt; sourds et malentendants</b>	<b>Analyse &gt; langue des signes française. enseignement. développement</b>
Question publiée au JO le : <b>07/09/2010</b> page : <b>9612</b> Date de changement d'attribution : <b>21/12/2010</b>		
<b>Texte de la question</b>		
<p>Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la création d'un congé parental destiné à l'apprentissage de la langue des signes. En effet, dans certains pays nordiques, les parents d'enfants déficients auditifs bénéficient d'un congé parental exceptionnel de douze semaines qui leur permet de suivre des cours de langue des signes et ainsi de participer à l'éducation langagière de leurs enfants. En Suède et en Finlande, les langues des signes sont employées dans l'enseignement et dans la vie courante. La langue des signes est une langue reconnue en Suède depuis 1981; dans ce pays, entre 8 000 et 10 000 personnes sourdes l'utilisent. Il existe un droit absolu à recevoir un enseignement en langue des signes, qui est aussi utilisée comme le moyen d'enseigner le suédois aux personnes sourdes. Aussi bien en Suède qu'en Finlande, les parents ont droit à être formés gratuitement en langue des signes. La loi en Suède prévoit 240 heures d'interprétation gratuite par an en langue des signes pour les personnes sourdes, et le pays dispose de 450 interprètes en langue des signes. En Finlande, où la langue des signes est protégée par la Constitution en tant que langue minoritaire, et où 5 000 personnes l'ont comme langue maternelle, tandis que 10 000 personnes entendantent l'utilisent, les municipalités finlandaises ont l'obligation de fournir de tels services aux personnes qui ont besoin de cette aide. La loi prévoit dans ce cas 120 heures d'interprétation gratuite par an en langue des signes (240 heures pour les personnes qui ont un double handicap oral et visuel), et l'on compte 500 interprètes. (extrait du rapport du 17 mars 2003 sur la protection des langues des signes dans les États membres du Conseil de l'Europe commandé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. Rapporteur : M. Malcolm Bruce, Royaume-uni, groupe libéral, démocrate et réformateur). Elle lui demande donc d'envisager la mise en place d'un dispositif similaire en France afin de renforcer l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants déficients auditifs, et de favoriser ensuite leurs échanges avec eux.</p>		
<b>Texte de la réponse</b>		

## **Lettre de M. Allègre**

*« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des jeunes sourds et les difficultés quotidiennes auxquelles ils sont confrontés, ainsi que sur l'intérêt qu'il y aurait à reconnaître et à enseigner la langue des signes française.*

*L'intégration des élèves présentant un handicap, et notamment un handicap auditif, en milieu scolaire ordinaire constitue une des priorités de la politique du ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie qui, dans le prolongement de la loi du 30 juin 1975 en faveur des handicapés et de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 s'est attaché à mettre en place des actions visant à favoriser la scolarisation de ces élèves au collège et au lycée.*

*La scolarisation de ces élèves passe par l'exigence d'un niveau minimum de communication et de maîtrise de la langue française. Elle suppose aussi que puisse s'exercer pour eux et pour leur famille le choix du mode de communication.*

*En effet, la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 précise dans son article 33 que : « dans l'éducation des jeunes sourds, la liberté de choix entre une communication bilingue - langue des signes et français - et une communication orale et de droit ». Le décret n° 92-1132 du 8 octobre 1992 et la circulaire n° 93-201 du 25 mars 1993 précisent les conditions d'application de l'article 3 et notamment les conditions du choix de l'exercice du mode de communication.*

*Le mode de communication bilingue se caractérise par l'apprentissage et l'utilisation de la langue des signes françaises en association aux Français. Elle inclut la communication orale dont l'apprentissage et l'utilisation visent à la pleine maîtrise de la langue française en s'appuyant sur un ensemble d'aides techniques en particulier les prothèses auditives, le langage parlé complété (L. P. C.), la méthode verbo-tonale. Les circulaires n° 87-273 et 87-08 du 7 septembre 1987 sur l'organisation pédagogique des établissements publics, nationaux, locaux et des établissements privés accueillant des enfants et adolescents atteints de déficience auditive sévère ou profonde indiquent que la démutisation et l'apprentissage du langage oral par tous les enfants sourds sont des impératifs pédagogiques absolus.*

*La langue des signes est toujours utilisée associée au français et ne peut être étudiée pour son seul objet.*

*Cette position s'appuyant sur la réglementation en vigueur édictée conjointement avec le ministère de l'emploi et de la solidarité dont elle rejoint la préoccupation en ce domaine, a été exprimée à de nombreuses reprises dans les groupes de travail en partenariat mis en place par la délégation interministérielle aux personnes handicapées.*

*En outre, il apparaît que cette demande ne reflète pas la position de l'ensemble du mouvement associatif regroupant des personnes atteintes de handicap auditif. Nombre de familles sont convaincus que l'intégration impose l'apprentissage et la maîtrise des techniques de lecture labiale, de la méthode verbo-tonale, du français signé ou du langage parlé complété.*

*Il n'est pas envisagé actuellement de reconnaître la langue des signes française comme une langue vivante.»*

*Le 27 juillet 1998, Claude Allègre.*

En mars 1980, j'eus l'occasion d'observer cette classe bilingue. Les enfants y participaient activement, Avec l'accord de l'équipe bilingue et grâce au matériel vidéo prêté gracieusement par La Providence, je filmai cette activité qui servirait de support aux discussions et aux réflexions pour les rassemblements futurs que nous verrons plus loin.

Vers le mois de juin 1980, Danielle Bouvet, connaissant très bien l'éducation de l'enfant sourd, écrivit une lettre ouverte aux parents d'enfants sourds. Je fus très touché par cet appel et je me rendis à une conférence qu'elle donna à l'hôpital Edouard Herriot à Lyon.

A ma demande, elle a bien voulu que j'insère sa lettre dans mon ouvrage. Je vous invite à la lire et à partager la sensibilité, à propos de la langue des signes, de ce message à l'intention des familles ayant des enfants sourds.

### LETTRE OUVERTE AUX PARENTS QUI ONT DES ENFANTS SOURDS

Lorsque l'on vous apprend, ou lorsque vous découvrez que votre enfant est sourd, l'univers semble s'écrouler autour de vous, s'évanouissent toute votre paix, toute votre joie : la cause de tout cela n'est pas tellement le fait que votre enfant soit sourd mais l'inconnu que cela représente : peut-être n'avez-vous jamais rencontré une personne sourde ? Quoi de plus douloureux que de ne pas pouvoir imaginer son enfant plus tard ? De ne pas pouvoir comprendre réellement la situation et les besoins de son propre enfant ?

Seule une information objective et réaliste peut permettre aux parents d'enfants sourds d'assumer leur rôle dans la joie.

#### **1. L'enfant sourd qui est-il ?**

C'est seulement un enfant qui n'entend pas et ne peut donc pas s'approprier la langue parlée autour de lui ; cela ne signifie pas que cet enfant soit sans pensée, sans intelligence ni sans langage. Bien au contraire, cet enfant va avoir une démarche originale : là où l'enfant ordinaire répète ce qu'il entend, l'enfant sourd, lui, doit inventer. Car pour communiquer, il est obligé d'inventer un langage recourant à des gestes et à des mimiques, afin de se faire comprendre.

L'enfant sourd est donc un **enfant normal** dans ses potentialités intellectuelles et linguistiques. Il peut paraître naïf de faire cette

déclaration mais c'est important de la faire car trop souvent l'enfant sourd est présenté comme altéré, détérioré. Or, dans sa réalité de vie, c'est un enfant qui a sa propre façon d'exister d'une façon cohérente et intelligente, adaptée à son manque d'audition. Il s'agit donc de se mettre à son école.

## **2. De la nécessité de voir l'enfant sourd dans sa réalité afin de l'accepter d'une façon inconditionnelle**

Pour donner une bonne éducation à l'enfant sourd, il faut comme pour tout autre enfant, partir de ce qui est positif, de ce qui est puissant en lui, et non pas partir de ce qui lui manque. La meilleure attitude consiste donc à voir son enfant non dans ce qu'il n'a pas, mais dans ce qu'il a. Or, un enfant sourd a une capacité merveilleuse à communiquer par signes si on lui en donne l'opportunité. Seulement 5% des enfants sourds ont la chance de naître de parents sourds. Dans ce cas ces enfants sourds communiquent dès leur plus jeune âge avec leurs parents sourds grâce à la **langue des signes**. Cette langue est une langue visuelle qui répond à tous les critères linguistiques de la définition d'une langue naturelle. Depuis toujours on sait que les sourds ont un système de communication visuelle mais jusqu'à très récemment on lui avait refusé le statut de langue à cause des a priori sans fondements... Le Théâtre National des Sourds, aux U.S.A., en jouant Shakespeare en Langue de Signes a beaucoup fait pour faire connaître et aimer cette langue, qui est la 4<sup>e</sup> langue utilisée aux U.S.A.

L'enfant sourd de parents sourds ne connaît donc aucun handicap pour développer sa fonction du langage, il connaît dès son plus jeune âge **la joie de l'échange facile, le plaisir d'être compris** et il profite sans restriction aucune du **bain de langage** ; tout cela grâce à la langue des signes pratiquée autour de lui. Comme tout autre enfant, à l'âge très précoce de l'apparition du langage, il aura à sa disposition un **système linguistique** pour communiquer et préciser sa pensée. Mais la situation est différente pour les 95% d'enfants sourds dont les parents sont entendants. Au tout petit bébé sourd, ne peuvent parvenir les paroles de sa mère, les paroles de son entourage et la communication se trouve fortement compromise. Va-t-on laisser l'enfant sourd être privé de la communication d'avec sa mère et d'avec son entourage? Je réponds "non", ce serait trop grave pour son développement affectif, linguistique et intellectuel.

### 3. L'enfant sourd lui aussi a droit à sa langue maternelle

On sait qu'une maman avec son tout-petit entendant a une façon bien particulière de lui parler, elle parle en ralentissant son débit, avec une élocution claire, sur une mélodie un peu chantante. Elle utilise un vocabulaire et une syntaxe simples appropriés à l'état de développement de son tout-petit. Elle fait aussi beaucoup de répétitions, répétitions de ce qu'a voulu lui dire son enfant pour lui montrer sa joie de le comprendre. On le voit donc, la mère ne parle pas à son tout petit comme elle parle à son mari ou à toute autre personne. **Elle adapte sa langue aux possibilités de son tout-petit, elle lui donne la langue maternelle.** Les mères font donc un prodigieux travail tout à fait inconscient et intuitif auprès de leurs enfants qui entrent ainsi dans le langage.

Grâce à la **Langue des Signes**, la mère dont l'enfant est sourd, peut, elle aussi, connaître cette joie de donner à son tout-petit sa langue maternelle en adaptant sa langue aux besoins de son enfant. Celui-ci n'entend pas, elle devra donc recourir à des Signes qui rendront tout à fait clair à l'enfant ce qu'elle lui dit avec sa bouche mais qu'il ne peut saisir. Une maman entendante qui a un enfant sourd doit donc apprendre des rudiments de la Langue des Signes afin de ne jamais perdre la communication d'avec son enfant. Elle le fera auprès d'**adultes sourds**.

Très rapidement elle pourra "signer" de petits énoncés nécessaires à sa communication avec son tout-petit : "demain, mamie va venir", "papa est parti travailler" etc. Une mère française m'a confié avec beaucoup de joie : "grâce à la Langue des Signes, j'ai pu rester la mère de mon enfant sourd, c'est-à-dire communiquer avec lui et lui apprendre à communiquer." Un sourd adulte vient régulièrement chez elle pour lui apprendre à communiquer par signes avec sa fille sourde profonde de 2 ans et demi. Le papa, la grand-mère et même des amis, apprennent à communiquer ainsi avec cette petite fille qui se développe donc tout à fait harmonieusement.

### 4. De la nécessité d'une éducation bilingue pour l'enfant sourd

Dans cette première communication de l'enfant avec son entourage, la Langue des Signes et la langue orale du pays sont en quelque sorte mélangées ; la maman fait des signes tout en parlant : c'est la façon **la plus naturelle** de communiquer avec son tout-petit et **c'est bon**. Il s'agit d'un français signé pour une maman française. Mais la langue

vocale du pays et la Langue des Signes de ce pays ont une structure différente : il n'y a jamais de correspondance terme à terme entre deux langues, quelles qu'elles soient. Le français signé ce n'est pas la Langue des Signes des sourds français. Très tôt il faudra donner à l'enfant un **vrai bilinguisme** : la langue de la communauté des sourds et la langue de son pays. Pour ce faire, il devra être en contact avec des **sourds adultes** avec lesquels il pourra apprendre dès un âge très précoce, à 3 ou 4 ans, la Langue des Signes, c'est entre deux et quatre ans que la plasticité de l'enfant est la plus grande pour l'acquisition de la langue. Alors que nous adultes, devons mettre des années pour apprendre une langue !

Parallèlement à l'acquisition de la Langue des Signes, l'enfant sourd apprendra la langue vocale de son pays. Cet apprentissage demande beaucoup de temps et de patience et doit recourir à une technique très appropriée, car c'est tout à fait une **prouesse** de parler vocalement lorsque l'on n'entend pas. **L'enfant sourd réalise d'autant mieux cette prouesse qu'il a pu communiquer dès son plus jeune âge grâce à la Langue des Signes et ne pas rester dans les années primordiales de sa petite enfance sans système linguistique.** Il est aussi très important que l'enfant sourd connaisse des adultes sourds lui permettant de comprendre sa différence et d'être au clair avec ce qu'il est : non pas "inférieur" mais "différent", avec ses propres richesses.

Parents, les sourds peuvent beaucoup vous aider dans l'éducation de vos enfants sourds. Rencontrez-les, communiquez avec eux, ils ont beaucoup de choses à nous apprendre, beaucoup de richesses à nous donner. Une de leurs plus grandes richesses est leur sens de la communication et de l'échange. Pour eux, une réelle intégration consiste à **reconnaître leur Langue**, à donner aux enfants sourds une **éducation bilingue** et à former des **interprètes professionnels** donnant ainsi accès aux sourds aux mêmes informations que celles données aux entendants : cours à l'Université, conférences, meetings, programmes télévisés.

**Danielle Bouvet**, orthophoniste à Paris,  
Chargée de cours de Psychopédagogie de la Langue Maternelle.

Notre grande détermination sort, je crois, renforcée après un stage comme celui de Saint-Laurent. Quand on voit l'évolution, le changement des parents, des enfants avec l'apport de la langue des signes.

Merci à tous ceux qui ont participé à l'organisation et à la réalisation des deux stages, stages qui, après l'entreprise « un peu folle » de l'édition 80, m'ont paru riches en apports et en échanges et m'ont conforté dans l'idée que 2LPE « vit vraiment ».

**Christian Deck.**

### **Une lettre de Françoise Dolto :**

Les membres de 2LPE reçus au Ministère de la Santé se sont vu demander pour appuyer leur dossier d'y joindre l'avis de quelques personnes faisant autorité dans le monde médical ou ailleurs.

Sollicitée, Madame le Docteur Françoise Dolto, psychanalyste, a écrit sur le champ le texte ci-dessous que chacun pourra méditer. Nous la remercions en effet de le rendre public ; on en conviendra, il eut été dommage que seuls puissent en bénéficier les quelques fonctionnaires privilégiés auxquels il était destiné et ceux qui en cela servirent de messagers.

A propos de la langue des signes

Le problème majeur des enfants sourds nés de parents entendants, ou d'enfants devenus sourds très précocement avant l'âge de la motricité socialisée au milieu d'enfants et d'adultes ailleurs qu'en famille, ce problème majeur, c'est que la fonction symbolique continuellement en activité chez l'être humain à l'état de veille, n'a pas d'éléments sémiotiques pour s'alimenter.

L'enfant sourd est plus qu'un autre dépendant du corps à corps à sa mère et exclu des échanges signifiants concernant les pensées, les sentiments, les sensations internes, et tout ce qui, au-delà du temps et de l'espace actuel relie les êtres pensants et parlants que sont les hommes.

Le langage gestuel, appelé la langue des signes, avec ses codifications discriminatives est le seul accès que peut avoir l'enfant sourd à la symbolisation utilisable dans ses relations, à partir de sa relation privilégiée à sa mère, à son père et à ses familiers. Elle est l'indispensable préparation au langage parlé et écrit qui pourrait être

enseigné après trois ans au plus tôt ; mais il est « inhumain » au sens propre, au sens d'animalisant, de laisser un enfant n'utiliser que des signaux pour se faire comprendre, signaux qui s'arrêtent d'avoir un sens dès que l'objet signifié par un signal décodé par l'autre est suffisamment clair pour que l'enfant obtienne ou non ce qu'il voulait exprimer par ce signal.

La langue des signes est tout autre.

Elle alimente et suscite la fonction symbolique, elle permet à l'enfant de communiquer avec tout ceux qui ont connaissance des rudiments de cette langue, et encore plus avec ceux qui la parlent parfaitement.

Elle enrichit chez les entendants qui l'apprennent leur propre intelligence de toutes sortes de relations à eux-mêmes et aux autres, un peu comme le font l'apprentissage du dessin, de la danse, de la musique instrumentale, un supplément symbolique de moyen d'expression, un supplément symbolique de réceptivité et d'expressivité dans nos relations aux autres.

Il est vrai que l'apprentissage du langage oral et écrit apporte aux sourds le moyen de communiquer avec tous les entendants ; mais si, dès la petite enfance, l'enfant n'a que ce repérage flou du sens par les mouvements des lèvres de mère et père pour recevoir d'eux des messages, il est d'une part soumis à l'inflation, la survalorisation du masque dans le visage, et de la bouche dans ce visage, d'autre part, les mains spécifiques de l'intelligence humaine, ne peuvent prendre part à la communication « symbolique » à distance de l'immédiate de la sensori-motricité palpante et industrielle. Parler par l'intermédiaire des choses n'est pas la même chose que – par un code gestuel – parler d'elles, les signifier, et partager avec autrui les articulations de la vie imaginaire dont le dire concernant le monde des choses, permet d'enrichir par métaphores et métonymies, l'intelligence du monde et des êtres qui nous entourent.

La langue des signes dûment codée et enseignée aux parents des enfants sourds en même temps qu'à lui, dès le berceau est le garant de l'assurance et de la sécurité de l'enfant et de son identité, le garant de sa puissance émettrice et réceptrice de langage ; c'est la vitalité entretenue avec et pour les autres de sa fonction symbolique et de sa fonction imaginaire tissée à elle ; c'est le tremplin de l'apprentissage du langage oral et la meilleure contre la névrose de dépendance à la mère et aux familiers (qui peuvent aller jusqu'à un ressenti fusionnel à eux constamment menacé par le monde qui fait des sourds des

ségrégués, des retardés affectifs, des persécutés latents parfois toute la vie).

Le chevauchement, un temps médiateur plus ou moins long, de langue des signes avec l'apprentissage de la langue orale puis écrite avec sa grammaire différente, est ensuite la période préscolaire et scolaire. Celle-ci n'est plus alors traumatique avec les replis sur soi et la violence des corps à corps qui sont le lot des enfants en âge de profiter des enseignements spécialisés.

Voici à mon avis tout ce qui plaide pour l'apprentissage précoce de la langue des signes et aussi pour la conservation de cette langue pour les sourds alors qu'ils sont initiés à la compréhension et à l'émission de la langue orale, laquelle les introduit à la culture par l'écriture et la lecture de la langue orale.

Je pense aussi que cette deuxième langue, la langue des signes enseignée aux enfants entendants, serait pour beaucoup d'enfants psittactiques et dont le langage verbal pauvre ne s'articule plus à la richesse de leur vie imaginative inconsciente, je pense que l'apprentissage de cette deuxième langue aux enfants d'âge scolaire servirait à beaucoup et permettrait aux enfants sourds et entendants de trouver dans leur fréquentation un enrichissement réciproque.

**Françoise Dolto**, 3 mars 1981 (Paru dans *Coup d'œil* N°27 Mars-Avril 1981)

### **Premier congrès national sur le bilinguisme**

Au mois de mars 1982, 2LPE a organisé avec le soutien du Ministère de la santé un congrès national sur le bilinguisme dans la ville rose.

Ce rassemblement a permis aux participants sourds et entendants de toutes professions (enseignants, orthophonistes, psychologues, psychiatres...) de se rencontrer.

En plus de l'intervention habituelle des conférenciers des stages d'été de 2LPE (Bernard Mottez, Harry Markowicz, Christian Cuxac, Danielle Bouvet, Marie Thérèse L'Huillier, Michel Lamothe...), on enregistrait celle de Barbara Kannapel, sourde américaine, qui représentait l'association « DEAF PRIDE » aux Etats-Unis, et celle de Larks Ake Wikström, sourd suédois, qui était venu témoigner sur la vie associative et éducative, et également sur la communication utilisée par les sourds en Suède.

Aucun représentant du Ministère de la santé ne daigna honorer de sa présence la clôture de ce colloque qui s'était bien déroulé.